

Dessin : V. Nowakowski (Cahiers d'habitats)

Grande alose

Alosa alosa

Poissons, Clupéiformes, Clupeidés

Directive « Habitats » - Annexes II et V
 Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : Défavorable mauvais
 Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Préoccupation mineure
 Liste rouge européenne - Cotation UICN : Préoccupation mineure
 Liste rouge des poissons d'eau douce de France - Vulnérable
 Liste des espèces de poissons protégées en France : Article 1
 Plan de Gestion des Poissons Migrateurs
 Adour 2015-2019

DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Le genre *Alosa* est caractérisé par une échancrure médiane sur la mâchoire supérieure, un nombre de rayons des nageoires pelviennes égale à 8 et un recouvrement des branchiospines inférieures et supérieures entre elles dans l'axe médian de l'arc branchial ((Baglinière, 2000) in (Lochet, 2006)). L'adulte de Grande alose : corps fusiforme, légèrement comprimé latéralement. Grande tâche noire à l'arrière de l'opercule suivi d'une ou deux plus petites (quelquefois sans). Opercule strié. Dos vert bleu, les flancs et le ventre sont blancs argentés. Pas de ligne latérale. La mâchoire supérieure présente une encoche médiane bien développée. 70 à 80 écailles latérales. Taille moyenne de 50 cm pour un poids moyen de 1,5 kg (les plus grosses peuvent atteindre jusqu'à 70 cm pour un poids pouvant aller jusqu'à 4 kg).

RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



En France, l'aire de répartition a fortement régressée depuis la moitié du 19^e siècle. Initialement présente sur tous les grands axes fluviaux, la multiplication des obstacles à la migration vers les lieux de ponte a entraîné sa disparition des bassins de la Seine et du Rhin et sa quasi disparition du bassin du Rhône. Elle est aujourd'hui présente sur l'axe de la Loire, la Dordogne, la Garonne, l'Adour et les cours d'eau côtiers Atlantiques. L'aménagement de passes à poissons sur la Garonne et la Dordogne en particulier a permis une reconquête de ces bassins par la Grande alose.

Les tendances d'effectifs de l'Alose feinte sur le bassin de l'Adour ne sont pas connues : l'observation du niveau de capture par la pêche reflète mal l'abondance réelle de l'espèce et il n'y a pas de suivi de la montaison.

CARACTÈRES BIOLOGIQUES

L'aloise fait partie des espèces amphihalines potamotocue (ou anadrome) : elle naît et passe sa phase juvénile en rivière, puis migre en mer pour grandir, et enfin revient en eau douce pour se reproduire.

Les géniteurs de Grande alose remontent en eau douce en fin d'hiver et durant le printemps pour se reproduire dans les cours d'eau moyens et amonts entre mai et juillet. La reproduction a lieu la nuit. L'activité de ponte est caractéristique : le mâle et la femelle nagent en surface en décrivant des cercles et en tapant la surface de l'eau avec leur nageoire caudale « bull » alors la femelle libère ses ovocytes et le mâle les féconde en libérant son liquide séminal. Les oeufs, de très petite taille (1 à 2 mm), tombent sur le fond et se logent dans les interstices du substrat. L'âge des géniteurs à la remontée s'étale de 3 à 8 ans. Les mâles mûrent généralement un an plus tôt que les femelles qui sont donc plus grosses lors de leur remontée. Les femelles ont une fécondité élevée (100 000 à 205 000 ovules par kg). La Grande alose est une espèce semelpare, la mortalité des géniteurs après la reproduction est presque totale. L'incubation dure une semaine et les juvéniles migrent vers l'estuaire dès la fin de l'été et en automne.

Périodes de migration d'entrée et sortie des eaux continentales du Bassin de l'Adour



montaison
dévalaison

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

sources : PLAGEPOMI, MIGRADOUR, Institution Adour

ÉCOLOGIE

L'habitat marin est pélagique, sur le plateau continental sur des fonds de 70 à 300 mètres et en zone littorale. Elles forment des bancs et se nourrissent surtout de zooplancton, les plus gros individus pouvant être piscivores (Taverny et Elie, 2001).

En eau douce, la reproduction a lieu sur des sites typiques caractérisés par une plage de substrat grossier (graviers fins et galets/pierres grossiers) délimitée en amont par un plat courant moyennement profond voire une mouille (zone profonde) et en aval par une zone d'accélération de courant peu profonde (Keith et al., 2011). Les vitesses de courant favorables oscillent autour de 1 m/s (Belaud et al., 2001). Des zones atypiques ou forcées existent en aval de seuils ou barrages, limitant le taux de réussite de la reproduction.

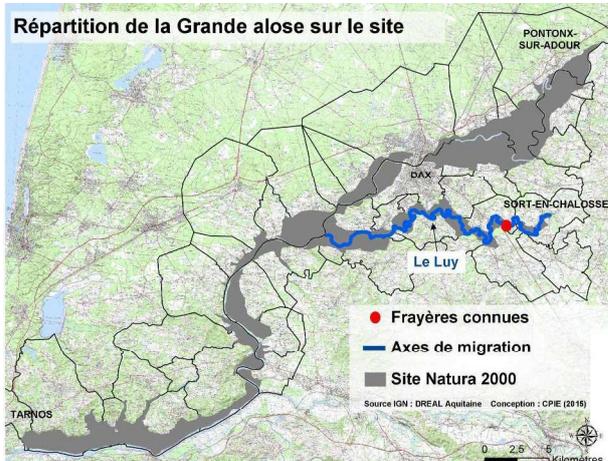
Pour la grande Alose, les caractéristiques génétiques n'ont pas permis de distinguer les différentes populations, mais l'isolation démographique justifie une gestion par bassin.

La Grande alose sur le site

IMPORTANCE DU SITE

Aucune étude n'a été menée afin d'évaluer l'importance du site pour l'espèce.

RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



La Grande alose est absente des Barthes au sens propre mais elle colonise le Luy jusqu'au lieu dit « Gué du Courant » sur la commune de Sagnac et Cambran. Elle semble avoir des difficultés à franchir le seuil du Moulin d'Oro situé juste en amont. Malgré tout, les fortes crues de 2013 ont permis à l'espèce de se reproduire en amont du seuil (individus morts retrouvés à Sort-en-Chalosse).

HABITATS POTENTIELS

La Grande alose colonise à ce jour le Luy jusqu'au barrage infranchissable du Moulin d'Oro (commune de Sagnac et Cambran). 3 frayères potentielles ont été inventoriées en aval du barrage sans observation de fraie effective et 2 frayères potentielles ont été inventoriées en amont du barrage.



Seuil du Moulin d'Oro sur la commune de Sagnac-et-Cambran ; premier obstacle du Luy
(Photo : Mayeras A. L.)

MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- Obstacle à la migration : seuil du Moulin d'Oro.
- Pollution de l'eau en provenance du coteau (bassin versant) ou des habitats limitrophes (maïs, prairies semées fertilisées). La qualité de l'eau est classée passable sur l'Adour et le Luy (paramètres dépassant surtout d'origines agricole et urbaine).
- Déficit hydrologique en période de reproduction et de dévalaison des alosons.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Réglementairement, la continuité écologique au niveau du seuil du Moulin d'Oro doit être rétablie (le cours d'eau est classé au titre de de l'article L241-17 du code de l'environnement et par arrêtés préfectoraux bassin Adour-Garonne du 7 octobre 2013 (JO du 9 novembre 2013).

PROPOSITIONS DE GESTION

- Maintien/restauration de la continuité écologique linéaire de l'Adour et du Luy en limitant l'impact des ouvrages transversaux (barrages, seuils).
- Suivi des zones de frayères
- Maintien/restauration de la continuité écologique entre l'Adour et les Barthes en limitant l'impact des ouvrages latéraux (portes à flots et clapets).
- Veiller à une non dégradation de la qualité du Luy déjà passable.
- Campagne d'information sur ces mesures auprès des gestionnaires des milieux.

Action F1 = Restauration, entretien et gestion des ouvrages

Action F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique

Action F12 = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC

Action F13 = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC

Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces

Actions F15 et F16 = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise